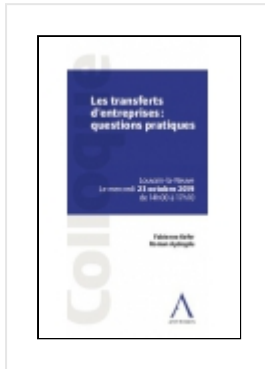


## CONFÉRENCE - LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES : QUESTIONS PRATIQUES - LOUVAIN-LA-NEUVE, LE 23 OCTOBRE



**Formaat:**Livre

**Verschenen op:**2019-10-23

**Prijs:**217.80

[Klik hier voor meer info over dit boek.](#)

[Klik hier om dit boek te kopen.](#)

Une intercommunale exploite des maisons de repos et décide de changer de prestataire pour l'exploitation des caf t rias de celles-ci. Quand advient-il des travailleurs des caf t rias ? Leur emploi est-il maintenu ? Leur salaire et leur horaire peuvent-ils  tre modifi s par le nouveau prestataire ? La question se pose-t-elle dans des termes diff rents si l'intercommunale d cide d'exploiter d'ormais elle-m me ces caf t rias ? Que se passe-t-il si le changement de prestataire est d' la mise en liquidation ou au transfert sous autorit  de justice du prestataire ? Quel est le sort de la secr taire lorsque des radiologues qui  taient associ s se s parent ? La r ponse   ces questions suppose de d terminer au préalable si l'op ration entre dans la d finition du transfert conventionnel d'entreprise : la convention collective de travail n  32bis s'applique-t-elle ? Ou est-ce plut t la convention collective de travail n  102 ? Ou encore la directive directement ? Telles sont quelques-unes des questions qui seront abord es au cours de cet apr s-midi. PROGRAMME 14h00 : Accueil des participants 14h30 : Le transfert conventionnel d'entreprises : une situation plus fr quente et aux effets plus  tendus que l'on ne croit - Fabienne K fer, professeur en droit du travail   l'ULi ge 15h45: Pause-caf  16h00: Transfert d'entreprises et insolvabilit  : heur(t)s et malheurs   la crois e des disciplines - Roman Aydogdu, charg  de cours   l'ULi ge, maître de conf rences   l'ULB, avocat au barreau de Li ge (Mosal) 16h40 : Questions et r ponses 17h10 : Cl ture de la conf rence INFORMATIONS PRATIQUES Lieu Hotel Ibis Styles Boulevard de Lauzelle 61 1348 Louvain-la-Neuve Parking gratuit sur place Frais d'inscription Droit d'inscription : 180  ,- HTVA (217,80  ,- TVAC) Le droit d'inscription comprend la participation   la conf rence, la pause-caf  ainsi que l'ouvrage. Toute inscription est due. Le paiement doit  tre effectu    la r ception de la facture. Formation permanente Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation. - Avocats.be : demande en cours - Magistrats (IFJ) : demande en cours Contact Mme M ghane Philippart E-

mail : [meghane.philippart@anthemis.be](mailto:meghane.philippart@anthemis.be) TÃ©l. : 010/42 02 99